

COMITÉ DES LUTTES DES TRAVAILLEURS DE L'OUEME-PLATEAU**Monsieur le Médiateur de la République****Porto-Novo**

- Considérant que le K.O que vous avez réalisé aux élections présidentielles de 2011 en faveur de Boni YAYI (vous GNONLONFOUN Joseph alors Président de la CENA, en tandem avec DOSSOU Robert, Président de la Cour Constitutionnelle au moment des faits) permet toutes dérives dans notre pays (au plan de la mauvaise gouvernance, de l'insécurité etc...). Ce qui ouvre grandement la porte :
 - Aux violations répétées des libertés démocratiques et syndicales ainsi que les franchises scolaires et universitaires ;
 - A la répression violente et dans le sang de la marche pacifique du 27 décembre 2013 bien que non interdite sur ordre du Préfet de l'Atlantique et du Littoral, Placide AZANDE et exécutée par le Commissaire Central de Cotonou, Pierre AGOSSADOU ;
 - A la violation flagrante par le gouvernement de l'article 25 de la loi 2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin ;
 - Aux défalcons arbitraires opérées sur les maigres salaires pour fait de grèves licites en 2012, 2013 et 2014 ;
 - Aux menaces et intimidations proférées par YAYI Boni, son gouvernement et ses représentants à différents niveaux contre les travailleurs ;
 - A la campagne de désinformation, de mensonges et de dénigrement orchestrée par YAYI Boni et son gouvernement soutenue par une presse à ordre avec envois répétés de Ministres dans nos différentes contrées avec les sous du contribuable béninois ;
 - Aux simulacres de négociations entre gouvernement, confédération, centrale et Fédération syndicales ; simulacres de négociations facilités par vous dans une interprétation erronée et intolérable par le gouvernement de la loi portant exercice du droit de grève au Bénin, loi dont vous êtes l'un des signataires en tant que ministre de la justice d'alors.

- Au zèle à nul autre pareil dont continuent de faire preuve certains éléments de la police à Porto-Novo comme ailleurs, à l'instar de AGOSSADOU Pierre, Commissaire Central de la ville de Cotonou ;
 - Au mépris du peuple en général et des travailleurs en particulier par le premier Magistrat qui donne rendez-vous aux travailleurs (et au peuple tout entier pourquoi pas, puisque la crise que traverse le Bénin est jusqu'à ce point préoccupante pour tout le peuple) et qui décommande à moins d'une heure de la rencontre ;
- Considérant que tout le gouvernement et surtout son chef Boni YAYI sont restés imperméables aux cris de détresse et aux souffrances du peuple et surtout de sa jeunesse studieuses (écoliers, élèves et étudiants) ;
 - Considérant que les défalcons de 2014 ne sont qu'une revendication incidente ;
 - Considérant que leur remise n'est que justice et ne saurait détourner le peuple travailleur des revendications, objet des mouvements en cours ;
 - Considérant que le report à plus tard de la rencontre avec le Président montre bien que la sortie médiatique portant sur la restitution des défalcons illégaux de 2014 n'est qu'une farce qui cache mal la volonté délibérée du Chef de l'Etat de ne pas satisfaire les revendications, objets des grèves actuelles
 - Considérant qu'en tant que Médiateur de la République et facilitateur dans la négociation entre le gouvernement et les secrétaires généraux, vous n'avez rien pu faire pour que Boni YAYI entende raison dans le sens de la satisfaction des revendications des travailleurs
 - Considérant enfin que malgré les cris de cœur de la jeunesse studieuse le gouvernement et son Chef Boni YAYI ont visiblement opté pour une année blanche ;

Les travailleurs de tous les secteurs (à savoir : enseignants, agents de santé, du développement rural, des finances, des collectivités locales etc.), les élèves et étudiants, ainsi que leurs parents, les usagers des marchés, les conducteurs de taxi-motos, des taxi-bus et l'ensemble des populations, représentés ici par le comité des Luites des Travailleurs de l'Ouémé-Plateau viennent crier, devant la Médiation de la République, leur ras-le-bol. Ils dénoncent et condamnent avec véhémence cette attitude insensée et belliqueuse de YAYI Boni vis-à-vis de son peuple et ses actes attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés conquises au prix de hautes luites et de sacrifices,

Ils exigent par conséquent :

- 1- Le respect scrupuleux et la jouissance sans entraves des libertés démocratiques et syndicales ;**

- 2- *La restitution immédiate et sans condition des sous défalqués sur salaire pour fait de grèves licites depuis 2012 ;*
- 3- *Le relèvement de leur fonction de AZANDE Placide, Préfet de l'Atlantique et du Littoral et de AGOSSADOU Pierre, commissaire Central de la ville de Cotonou, deux individus pour lesquels YAYI Boni préfère sacrifier tout un peuple notamment la jeunesse, avenir du pays ;*
- 4- *La fin de toutes tracasseries policières et administratives et de toutes menaces contre les travailleurs en grève ;*
- 5- *Le retrait pur et simple des Lycées et collèges et des universités de tout le pays des forces de l'ordre et des escadrons de la mort fabriqués de toutes pièces et entretenus par le pouvoir de YAYI Boni avec les sous du contribuable béninois ;*
- 6- *L'identification, le jugement et châtement des policiers zélés responsables de traitements inhumains et dégradants, infligés aux enfants du peuple, en l'occurrence les étudiants et les élèves comme ce fut le cas le mercredi 05 mars 2014 au Lycée Toffa 1^{er} à Porto-Novo*
- 7- *La satisfaction rapide et diligente des revendications objets des présentes grèves pour éviter à l'école, aux apprenants et à leurs parents, une année blanche*

En tout état de cause :

- Le comité des Luites des Travailleurs de l'Ouémé-Plateau, à l'instar de leurs homologues des autres départements, et ce, sous la houlette de confédérations, centrales et fédérations syndicales en luites, travaille nuit et jour pour le respect de la jouissance pleine des libertés démocratiques et syndicales ;
- Vous êtes comptable, en tant que l'un des responsables du K.O de 2011 ; de tout ce qui arrive à notre pays et à son peuple si vous ne faites rien pour faire dénouer la crise actuelle ;
- Votre nom sera retenu négativement dans les anales de l'histoire, comme celui par qui le malheur lui est arrivé ;

En cas d'indifférence, d'entêtement et de non satisfaction des préoccupations ci-dessus évoquées, vous et le gouvernement, serez seuls tenus responsables des déconvenues qui en découleraient

Fait à Porto-Novo, le 13 mars 2014-03-12

Les manifestants